



La lettre de la Coordination « AGE France » à ses Adhérents
(numérique et trimestrielle - parution le 25 du premier mois de chaque trimestre)

Cette lettre n°32 paraît alors que la Loi de Finances Rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 - LFRSS - portant réforme des retraites vient d'être publiée au JORF le 14 avril puis promulguée ce 15 avril dernier après avis rendu du Conseil Constitutionnel validant le report de l'âge légal de 62 à 64 ans. Gageons que le rapport de France Stratégie (cf. ci-dessous) permette de mieux prendre en compte le volet « pénibilité » de la réforme alors que l'amélioration des conditions de travail reste un des leviers pour accroître le taux d'emploi des seniors.
Les Administrateurs, Bernard Bazot – Claude Waret

Réunion de la COORDINATION AGE France du 9 mars 2023

Information sur l'ExCo du 14 février : Évaluation externe : A l'occasion d'un échange avec la nouvelle auditrice Dominique Danau, le Secrétaire général a rappelé le travail de plaidoyer de AGE (Advocacy work) qui a deux composantes : le Policy work et les Projects. L'évaluation 2023 sera consacré aux relations de travail avec les membres. **Préparation des élections européennes de 2024 :** la note sur le « Regranting » (redistribution des fonds dédiés aux futurs membres candidats à l'opération) sera révisée sur proposition d'Ilenia Gheno chargée de la supervision. AGE rédigera un Manifeste comme pour les précédentes élections. **Point sur le déroulement du programme 2023 :** Le thème sur la diversité des âges dans l'emploi sera développé au cours de la Conférence du 7 juin avant l'AG annuelle. **Comptes prévisionnels 2022 :** l'exercice devrait se clôturer avec un excédent de 10 à 12 000 €, ce résultat étant subordonné à l'incidence du nouveau mode de calcul de remboursement des frais (voyages et hébergements) imposée par l'Agence à laquelle la DG Justice a délégué le financement des INGOs qui est un mécanisme forfaitaire par pays et qui devrait se substituer au mécanisme du coût réel.

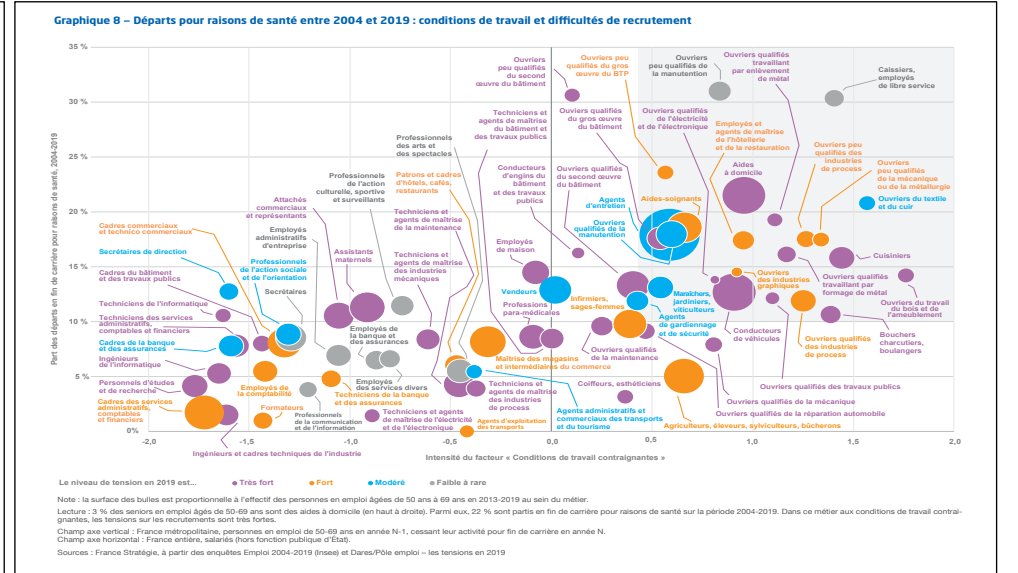
Information sur le CA des 15-16 mars : Voir compte-rendu joint en annexe à la suite de la présente lettre.
Renouvellement des mandats « France » au CA : Après consultation de l'ensemble des participants, il est proposé : la présence de C. Waret, administrateur titulaire à l'Exco (postes de Vice-président et/ou de Trésorier), les postes d'administrateurs suppléants à B. Bazot et M. Le Goff, et la possibilité de désignation de C. Yeandle au poste d'administrateur titulaire.

Participation aux dernières réunions des TFs et webinars dont : TF « Environnement » 3 thèmes : vieillissement et numérique, mobilité, services à domicile (dont projet Home age). TF « Santé-Dignité » : il s'agit d'un webinar sur les droits à la santé et aux services liés à la santé avec, notamment, l'examen des bonnes pratiques et le projet « Inadvance » sur les soins palliatifs (cf. ci-dessus). TF « Revenu-Inclusion » : le webinar du 2 février n'a pas abordé le problème du revenu et n'a pas dégagé de thème majeur. TF « Emploi-Participation » : il s'agissait de tirer les enseignements du Baromètre et de fixer des objectifs attendus ; très bonne réunion à suivre le 7 juin. **Rappel :** 14 de nos représentants sont répartis dans les 4 TFs dont 3 co-chairs : M. Le Goff pour « Dignité-Santé », B. Bazot pour « Environnement » et C. Waret pour « Emploi-Participation » ce qui témoigne de l'implication de nos membres ; N. Legrain participe aux TFs « Santé-Dignité », « Emploi-Participation » et « Communication » ; C. Waret participe à la TF « Communication » (cf. ci-dessus).

TF sur la « Communication » du 7 février : L'évolution du Logo a fait l'objet d'un vote aboutissant au maintien du logo actuel avec adaptation des couleurs sur celles du 20^{ème} anniversaire par souci de cohérence et de meilleure visibilité.

Divers : La prochaine réunion de la Coordination est fixée au mardi 30 mai 2023 à 14 h 00. L'assemblée générale ordinaire de AGE qui traitera, notamment, de l'élection du Président d'AGE se tiendra à Bruxelles les 8 et 9 juin prochain. Elle sera suivie, le 8 juin, de l'assemblée générale extraordinaire qui traitera de la proposition du Conseil d'administration de modifier les statuts d'AGE Platform Europe.

Réforme des retraites :
Emploi et fin de carrière des seniors
Quelles spécificités selon les métiers
Les sorties précoces de l'emploi – hors retraite et pré-retraite – ne relèvent pas d'un passage immédiat de l'emploi vers la retraite pour, en moyenne, 30 % des départs en fin de carrière mais pour trois causes principales : raisons de santé, chômage et inactivité.
Le graphique ci-contre montre l'impact et la densité des départs pour raisons de santé selon le métier exercé sur l'effectif des personnes en emploi âgées de 50 à 69 ans (voir dossier complet en annexe jointe).



IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site internet sous leurs rubriques correspondantes.

